## Nuisances sonores voisinage

| Par moogle_alv   |
|--|
| Bonjour,   |
| Je vis actuellement dans un appartement (studio), semble-t-il issu d'une division en deux parties d'un appartement plu grand.  |
| De ce fait, j'entends absolument tout ce qui se passe chez mes voisins : conversations, téléphone, musique, télévision bruits de pas, etc. Chaque bruit est bien souvent accompagné de tremblements du mur mitoyen et même de mon so Mes voisins me réveillent donc tous les matins et m'empêchent de dormir tous les soirs. Et ma vie est rythmée par le incessants bruits en tout genre et tremblements. |
| Lors de la visite de l'appartement je n'imaginais pas un tel vice, les voisins étant en vacances.  |
| Après avoir constater que le problème de vient pas de voisins qui seraient trop bruyants, j'ai envoyé un courrier avec Af à l'agenda pour qu'ils veuillent bien constater la situation.  |
| La questions que je me pose est la suivante : quels peuvent être mes droits dans cette situation ?   |
| En vous remerciant pour vos réponses   |
| Par chamce   |
| vous habitez un logement privé ? vous pouvez demander à un huissier de venir constater les bruits vous pouvez contacter la gendarmerie ou la police nationale pour qu'ils fassent un rappel à la loi, pas sûr qu'ils sé déplacent  |
| Par moogle_alv   |

Oui c'est un appartement privé.

Non, effectivement, ce n'est pas du ressort de la police. Quant à l'huissier, je risque se payer pour rien dans les cas où les voisins ne sont pas incriminés...